

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 68 (1942)
Heft: 21

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Extrait du procès-verbal de la 4^{me} séance du Comité central du 21 août 1942.

1. Etat nominatif.

Admission :

En séance du Comité central du 21 août 1942 ont été admis :

Beck, Andreas, ing. civil, Aarau (Section Argovie).
Schelling, Alfred, ing. méc., Wildegg (Section Argovie).
Hänny, Ernst, arch., Saint-Gall (Section Saint-Gall).
Luzzi, Guillaume, ing. civil, Delémont (membre isolé).

Démissions :

Sthioul, Chr., ing. électr., Lausanne (Section vaudoise).
Rambal, Pierre, ing. méc., Lausanne (Section vaudoise).
Bourgeois, Edgar James, ing. chim. Lausanne (Section vaudoise).

Décès :

Reymond, Maurice, ing. élect., Genève (Section Genève).
Ruoss, Rudolf, dir., ing. méc., Schaffhouse (Section Schaffhouse).
Bossi, Giulio, ing. civ., Lugano (Section Tessin).
d'Allèves, Maurice, ing. civ., Sion (Section valaisanne).
Leuzinger, Benjamin, ing. civ., Sion (Section valaisanne).
Bron, Louis, ing. civ., Interlaken (Section vaudoise).
Meyer-Keller, O., dir., ing. élect., Lucerne (Section Waldstätte).
Wildermuth, Jacques, arch., Winterthour (Section Winterthour).
Michel, Ed., ing. civil, Thoune (membre isolé).

2. Préparation de l'assemblée des délégués et de l'assemblée générale du 22 août 1942.

Le Comité central examine le programme de ces manifestations et fixe son point de vue quant aux diverses questions prévues à l'ordre du jour. Le Comité central décide de proposer à l'assemblée des délégués de nommer M. le Conseiller fédéral Dr K. Kobelt, ingénieur, et M. A. Hässig, architecte, président de la commission des normes de la S. I. A., membres honoraires de la S. I. A. Ces nominations sont de la compétence de l'assemblée générale, qui procède sur proposition de l'assemblée des délégués.

La section de Genève se déclare d'accord d'assumer l'organisation de la prochaine assemblée générale, qui devra avoir lieu en 1943, afin de ne pas coïncider avec le 75^e jubilé de la G. E. P. La décision doit également être prise par l'assemblée des délégués.

3. Service fédéral du contrôle des prix.

Le Comité central examine un projet du Service fédéral du contrôle des prix qui, pour tenir compte de l'augmentation du coût de la construction, préconise d'appliquer les taux d'honoraires non pas sur la valeur effective des constructions, mais sur un chiffre inférieur. Le Comité central décide de faire une enquête auprès des sections et d'un certain nombre de membres, afin d'obtenir la documentation nécessaire aux pourparlers futurs avec le Service du contrôle des prix.

4. Protection des titres.

Au sujet de l'« Institut technique supérieur de Fribourg », le Comité central constate qu'il s'agit d'une école exerçant son activité surtout par correspondance à l'étranger. Les diplômes de cet institut sont reconnus officiellement par le canton de Fribourg et reçoivent le sceau du Département de l'instruction publique. Le Comité central réprovoque cette pratique, étant donné que l'activité de cet institut nuit au bon renom des ingénieurs suisses à l'étranger. Le Comité central décide d'adresser une requête motivant son point de vue à M. le conseiller fédéral Etter, chef du Département de l'Intérieur, et au Conseil d'Etat du canton de Fribourg.

5. Commission du coup de bélier et des pertes de charge.

Le Comité central prend note du versement d'une subvention supplémentaire de 8000 fr. de la part de la Fondation nationale pour l'encouragement de recherches scientifiques dans l'intérêt de l'économie nationale suisse et du fond du jubilé de l'E. P. F. aux comptes de cette commission. Cette

subvention permettra de terminer les travaux en cours. Le Comité central espère que les résultats des études de cette commission pourront être sous peu mis à la disposition des intéressés.

* * *

Le Comité central examine encore différentes questions, entre autre une proposition de l'Association suisse des ingénieurs conseils concernant la réclame dans les journaux et la composition des jurys pour les concours de ponts, le jugement d'un conseil d'honneur, l'organisation du plan d'aménagement national, etc.

Zurich, le 30 septembre 1942.

Le Secrétariat.

DIVERS

Plan d'aménagement national.

Conférences de Zurich.

L'Ecole polytechnique fédérale a organisé au début de ce mois, dans l'un de ses grands auditoriums, une série de conférences sur les problèmes relatifs à l'aménagement du territoire national.

Autrefois, les recherches de solutions rationnelles pour l'occupation du sol par les hommes relevaient essentiellement de l'urbanisme ; car la population se groupait alors en masses compactes aux abords immédiats des centres industriels et commerciaux. Aujourd'hui le problème s'est considérablement élargi ; il dépasse de beaucoup le seul aménagement des communes urbaines, il s'étend à de vastes territoires et embrasse presque toutes les faces de l'activité humaine.

C'est pourquoi les conférences de Zurich traitèrent de l'agriculture, de l'économie forestière, de la production de l'énergie, de la circulation (routes, voies ferrées, canaux, aviation). Les questions sociales, l'hygiène, le travail, la législation, furent aussi l'objet d'exposés très complets. Des spécialistes étudièrent enfin les divers domaines de l'esthétique, et les problèmes que pose la conservation des beautés naturelles et des monuments anciens dans un monde que l'industrie envahit de plus en plus.

Pour traiter de ces diverses disciplines, l'Ecole polytechnique avait fait appel aux plus distingués de ses professeurs et à quelques spécialistes.

On ne saurait donner ici un résumé, même succinct, de toutes ces conférences, qui seront d'ailleurs probablement publiées par les soins de notre haute Ecole.

Mentionnons cependant que la Suisse française fut représentée par trois conférenciers. M. le professeur Gonet exposa de façon très claire « Les exigences de l'économie forestière ». Il énuméra les ennemis de la forêt, dont l'homme n'est pas un des moindres. Il dit le rôle primordial de l'arbre dans la vie du pays et conclut qu'on ne pouvait tout réclamer de la forêt, comme actuellement, sans rien vouloir lui donner.

M. Bodmer, chef du Service d'urbanisme de Genève, fit un exposé très complet de l'évolution de cette ville aux diverses périodes de l'histoire.

M. Virieux, architecte de l'Etat de Vaud, traça les grandes lignes du nouveau plan d'extension cantonal. Cette conférence paraîtra dans le prochain numéro du Bulletin.

Il convient de féliciter et de remercier les organisateurs de cette session qui remporta le plus grand succès, et fut suivie par un très nombreux public.

Vx.

BIBLIOGRAPHIE

Projet d'aménagement de la voie navigable du Rhin de Bâle au lac de Constance. Communication du Service fédéral des eaux (Département des postes et des chemins de fer). 1 vol. 175 p. 21 planches hors-texte. — Prix : 25 fr.

A l'avant-propos de ce volume, M. C. Mutzner, directeur du Service fédéral des eaux, s'exprime en ces termes : « La présente publication fournit la documentation qui doit permettre de porter un jugement sur les conditions techniques de l'aménagement du Rhin entre Bâle et le lac de Constance. Elle contribue donc à la solution de l'ensemble du problème ».

Il s'agit, en effet, condensés en ces quelques pages, des résultats essentiels des principales études entreprises, à la demande du Service fédéral des Eaux, jusqu'à ce jour et relatives à cet important problème de navigation intérieure. Cet exposé a été rédigé en prenant pour base deux rapports d'expertise ; le premier portant sur les études préliminaires générales, les dimensions et types des écluses et de leurs chenaux d'accès, les gabarits de navigation, etc, fut élaboré par la maison *Locher et Cie*, sous la direction de M. *Blattner*, son ingénieur en chef d'alors ; le second rapport donnait les projets généraux et les devis des ouvrages des quatorze paliers prévus entre Bâle et le lac de Constance ; il a été rédigé également par M. *Blattner*, actuellement ingénieur-conseil à Zurich, qui reçut du Service fédéral la mission d'arrêter le programme d'étude des divers paliers, d'en surveiller l'exécution qui fut confiée à quatorze bureaux privés et d'en grouper les résultats en un rapport général.

La présente publication ne donne, bien entendu, qu'une fraction du labeur ainsi accompli. Elle n'en constitue pas moins une source d'information technique pour tous ceux qu'intéressent cette voie navigable, l'aménagement hydro-électrique du Rhin et les questions de navigation fluviale en général. En une première partie, les auteurs ont précisé les bases qui furent fournies aux bureaux techniques pour l'élaboration de leurs études, tant en ce qui concerne les dispositions constructives des ouvrages, qu'en ce qui touche les prix à appliquer pour l'établissement des devis. On trouvera dans ce chapitre, par exemple, des dessins-types des écluses et de leurs accessoires. Dans les pages suivantes, se trouvent décrits successivement les ouvrages des différents paliers soit : Birsfelden, Augst-Wyhlen, Rheinfelden, Ryburg-Schwörstadt, Säckingen, Laufenburg, Albrück-Dogern, Koblenz-Kadelburg, Reckingen, Eglisau, Rheinau, Chutes du Rhin, Schaffhouse, Hemishofen. Pour chacun d'eux sont donnés les caractéristiques générales (conditions hydrologiques, géologiques), la situation et la description des ouvrages, le programme des travaux, les frais d'aménagement et un plan de situation à l'échelle du 1 : 5000. Enfin, en dernière partie, se trouvent commentés les résultats des études et précisées diverses données essentielles concernant la voie navigable dans son ensemble (profil en long général, résistance de marche et de remorquage, durée du parcours, exposé général des frais d'aménagement, etc.).

Le texte de ce volume est rédigé dans les trois langues officielles et un soin tout particulier a été donné à la reproduction en couleurs des dessins et des plans. D. BRD.



ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 3.54.26 - Télégr. : STINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section mécanique.

- 747. Dessinateur mécanicien. Machines outils. Zurich.
- 749. Jeune dessinateur mécanicien. Suisse orientale.
- 751 a. Ingénieur électricien. Haute fréquence. Construction, exploitation, de même :
- b. technicien électricien. Haute fréquence, constructions. Suisse centrale.
- 753. Chef d'exploitation. Fabrique d'allumettes. Tessin.
- 755. Ingénieur ou technicien en chauffage. Zurich.
- 757. Jeune dessinateur mécanicien. Machines outils. Bureau d'ingénieur de Zurich.
- 759. Jeune technicien mécanicien. Fabrique d'articles métalliques. Eventuellement dessinateur ayant fait un apprentissage régulier dans la branche. Suisse orientale.
- 761. Jeune technicien électricien. Pratique d'atelier. Suisse romand ou Suisse allemand possédant parfaitement la langue française. Construction d'appareils électriques, élaboration de schémas de commande, devis et correspondance technique. Suisse orientale.
- 763. Technicien mécanicien. Vente de machines outils. Fabrique de Suisse centrale.
- 765. Technicien d'exploitation. Mécanique de précision. Fabrique de Suisse centrale.
- 767. Jeune technicien mécanicien, de même dessinateur mécanicien. Entreprise industrielle du sud-ouest de la Suisse.
- 769. Jeune ingénieur ou technicien mécanicien. Connaissance des langues, au moins du français et de l'allemand. Service interne

d'un bureau de vente. Machines outils. Fabrique de Suisse orientale.

771. Dessinateur électricien. Installations intérieures. Zurich.

773. Ingénieur ou technicien, éventuellement chimiste, parlant et écrivant le français et l'allemand, bon dessinateur, de préférence candidat ayant des connaissances en matière de brevets. Bureau de brevets de Suisse centrale.

775. Technicien électricien. Projets et exécution d'installations à courant faible. Travaux militaires avec engagement à base civile.

777. Technicien mécanicien. Petite fabrique de machines de Suisse centrale.

779. Dessinateur mécanicien. Dessins d'atelier, outillages. Nord-est de la Suisse.

781 a. Jeune technicien électricien. Fours industriels électriques, de même :

b. dessinateur. Dessins d'atelier, constructions métalliques.

Entrées au plus tôt. Suisse orientale.

783. Technicien. Langues : française et allemande. Importante fabrique de petite mécanique de la Suisse romande.

785. Deux techniciens constructeurs. Petite mécanique ; bureau d'études. Langues : française, notions d'allemand. Importante fabrique de la Suisse romande.

789 a. Trois ingénieurs mécaniciens ou techniciens mécaniciens. Mécanique générale, de même :

b. un dessinateur mécanicien. Dessins d'atelier.

Bureau de construction en turbines hydrauliques d'une fabrique de machines de Suisse romande.

Sont pourvus les numéros, de 1941 : 575, 693, 755, 925, 1053 — de 1942 : 543, 565, 591, 607, 681, 705, 713, 721, 745.

Section du bâtiment et du génie civil.

1020. Un à deux jeunes techniciens en bâtiment. Travaux de fortification. Engagement à base civile.

1026. Jeune dessinateur en béton armé ou technicien en béton armé Zurich.

1028. Architecte. Projets et plans d'exécution. Aptitudes artistiques. Bureau d'architecte de Suisse orientale.

1030. Technicien en génie civil, éventuellement ingénieur civil. Béton armé, constructions métalliques, améliorations foncières. Suisse orientale.

1034. Ingénieur ou technicien rural. Améliorations foncières. Suisse centrale.

1038. Technicien ou dessinateur en bâtiment. Pratique du chantier. Bureau, etc. De préférence candidat connaissant le français. Age : environ 25 à 30 ans. Suisse orientale.

1040. Jeune dessinateur. Constructions métalliques. Suisse orientale.

1044. Dessinateur en génie civil ou technicien géomètre. Génie civil et améliorations foncières. Bureau d'ingénieur de Suisse orientale.

1046. Ingénieur. Travaux hydrauliques. Bon calculateur. Bureau d'ingénieur du nord-ouest de la Suisse.

1048. Jeune ingénieur civil. Bon calculateur. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

1050. Dessinateur en bâtiment. Plans et détails d'exécution, maisons d'habitation familiales et à plusieurs appartements. Bureau d'architecte de Zurich.

1052. Dessinateur en béton armé. Zurich.

1054. Technicien en bâtiment, éventuellement dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecte de Suisse orientale.

1056. Jeune technicien en bâtiment. Bureau d'architecte de Zurich.

1058. Technicien en bâtiment, capable et indépendant, pour travail de bureau. Entrée immédiate. Engagement provisoire. Bureau d'architecte de Zurich.

1066. Ingénieur civil, éventuellement technicien en génie civil. Chantier, améliorations foncières et routes. Administration cantonale de Suisse orientale.

1070. Technicien. Branche du bois ; établissement de statistiques. Suisse centrale.

1072. Ingénieur civil. Chantier, construction d'un barrage. Age : 30 à 40 ans. Suisse orientale.

1076. Technicien en génie civil. Projets d'installations d'épuration d'eaux usées. Bureau d'ingénieur de Suisse orientale.

1078. Technicien en génie civil ou technicien géomètre. Plans cadastraux. Suisse orientale.

1080. Technicien en bâtiment. Entreprise de construction de Suisse centrale.

1082. Ingénieur civil ayant une longue pratique des chantiers. Langue maternelle allemande, bonnes connaissances du français et de l'italien désirables. Administration assez importante de Suisse centrale.

1084. Géomètre du registre foncier ou technicien géomètre. Levés et dessins, améliorations foncières. Suisse centrale.

Sont pourvus les numéros, de 1942 : 758, 770, 800, 880, 930, 934, 944, 946, 952, 958, 962, 972, 976, 980, 982, 984, 990, 996, 1000, 1004, 1010, 1014.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.